

puerais l'imposition d'un droit sur l'huile dans le but de protéger mes constituants. Mais il y a une autre question qui se soulève en rapport avec celle de l'huile, et j'oserais dire, qu'il ne plaira peut-être pas à l'honorable monsieur que j'en parle. C'est ceci : ils permettent au producteur du pays de transporter l'huile en réservoir, ils empêchent l'importateur étranger de transporter l'huile autrement qu'en barils et la conséquence en est que cela double les droits sur l'huile pour les consommateurs du pays. C'est un état de choses qui ne devrait pas être permis. J'ai soulevé cette question devant la Chambre l'année dernière et l'on a dit qu'elle ne pouvait pas être prise en considération alors. Mais le gouvernement a laissé entendre que cela se ferait une autre année. Je n'ai pas compris alors, mais je comprends aujourd'hui.

Une délégation est venue de l'ouest composé de quelques amis puissants du gouvernement, des hommes ayant de grands intérêts dans le commerce d'huile et qui ont exercé une influence considérable dans plusieurs comtés de l'ouest. Ils sont venus ici et ils ont dit : "Si cette motion est adoptée, si telle est la manière de voir du gouvernement, cela aura pour effet de nous faire perdre tous nos profits dans ce commerce, parce que vous permettrez l'importation de l'huile étrangère en chaudières, tandis qu'en forçant les importateurs à transporter l'huile en barils d'après le système actuel, vous ajouterez un droit de 50 pour cent. Je ne discuterai pas plus longtemps cette question sur la motion qui est maintenant soumise à la Chambre. Je ne crois pas que ce soit le temps ni la meilleure manière de faire ce que nous voudrions ; mais je dirai à l'auteur de la motion que s'il désire réellement arrêter les combinaisons et en empêcher les effets, ainsi que la taxe énorme qu'elles imposent sur les consommateurs, le vrai moyen d'y arriver est de réduire le tarif à une protection raisonnable, une protection qui permettra à ces industries d'exister. Un moyen préférable encore ce serait que le gouvernement s'occupe sérieusement de cette question ; qu'il dise au gouvernement américain : " Nous désirons faire le commerce avec vous, qui formez un peuple de 65,000,000 ; nous sommes prêts à venir chez vous ; nous n'imposons ces droits que pour protéger les petites industries, que nous possédons, et si vous voulez tomber d'accord avec nous nous abattrons les barrières et vous laisserons entrer et nous adopterons un tarif raisonnable." Voilà le vrai moyen de tuer les coalitions. Je dois admettre que la nomination d'un comité peut-être avantageuse, si ce dernier fait loyalement son devoir, que des témoins importants des deux côtés soient appelés à comparaître devant lui et que la preuve soit soumise au public afin que celui-ci soit initié aux secrets non seulement des coalitions mais encore de ceux qui désirent les voir disparaître. Si l'on agit ainsi, il en résultera quelque bien, mais la véritable ligne de conduite à suivre est d'abaisser le tarif, de le réduire à un taux raisonnable et juste, de manière à protéger raisonnablement nos manufactures et nos populations. Voilà ce que nous devrions faire, et si l'on agissait ainsi, le Canada en bénéficierait. J'espère que le ministre des finances, dont personne ne révoque en doute l'habileté, qui a suivi, au sujet de ce tarif, une ligne de conduite qu'un autre que lui n'aurait jamais pu tenir et qui, plus que tout autre, est responsable de notre tarif actuel, va prendre cette question en sa sérieuse considération. Je ne dis pas ceci parce que je suis indisposé contre lui, car il sait qu'il a mes sympathies et que j'aime à le voir dans la position qu'il occupe—car je ne puis l'occuper moi-même—mais j'espère qu'il prendra l'affaire en sa sérieuse considération et qu'il s'efforcera d'empêcher ces puissants syndicats d'avoir prise non seulement sur le pays, mais encore sur le gouvernement du pays. Je crains que la chose n'existe déjà, je crains que les syndicats n'aient été forcés, de souscrire des sommes si considérables qu'ils tiennent le gouvernement en leur pouvoir, et si en est ainsi, pauvre malheureux Canada, je te plains ! J'espère qu'il n'en est rien, j'espère qu'ils ne sont

pas encore trop puissants et que l'honorable ministre dont tout le monde reconnaît la grande habileté, mettra fin aux syndicats qui se développent, nous entourent et s'abattent sur chacun de nous.

M. McNEILL : Le remède suggéré par l'honorable préopinant pour faire face à ces terribles syndicats m'a un peu amusé. L'honorable député suggère que nous nous livrions à la tendre merci des gigantesques syndicats des États-Unis sur lesquels nous ne pouvons avoir aucun contrôle ; c'est là le plan qu'il adopterait pour favoriser les habitants de ce pays. Il me semble que nous avons un contrôle sur les syndicats du Canada, tandis que nous n'en avons point sur ceux des États-Unis, et que la plus grande bêtise que nous pourrions commettre serait d'adopter la méthode suggérée par l'honorable député.

L'amendement (M. Edgar) est adopté.

Sur la motion telle qu'amendée,

M. PATERSON (Brant) : Il va sans dire que je suis très heureux d'appuyer cette résolution demandant la nomination du comité. Je crois qu'il est désirable que cette question soit étudiée. Des faits inconnus aujourd'hui peuvent être découverts, et des distinctions qui maintenant ne sont pas apparentes peuvent être mises en lumière. Je ne me lève que pour dire que mon honorable ami de la droite ne m'avait pas consulté avant de mettre mon nom sur la liste des membres du comité, et comme je ne désire point en faire partie, je demande qu'il substitue à mon nom celui de M. Fisher.

M. BAIN (Wentworth) : Par la tournure qu'a pris le débat, il me paraît évident que les deux partis de cette Chambre se sont occupés de cette question, mais je ferai observer à l'auteur de cette motion qu'il a ignoré dans la composition du comité un parti politique très important, quoiqu'il ne soit pas nombreux. Je veux parler du tiers parti, et je lui demanderai s'il ne devrait pas ajouter à la liste des membres du comité le nom du chef de ce parti, l'honorable député de Northumberland. Je crois, en outre, qu'il n'est pas douteux que l'honorable député serait immensément utile au comité à raison de sa familiarité avec les modes d'après lesquels ces syndicats ont conduit leurs opérations.

M. MITCHELL : Si c'est ce que vous désirez, vous feriez mieux de mettre sur cette liste le nom de l'honorable premier ministre.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il en connaît trop long.

M. BAIN (Wentworth). Je puis ajouter que mon honorable ami d'Ontario-Ouest, qui a donné avis d'une semblable motion, devrait faire partie du comité. Si l'honorable député désire équilibrer un de ces deux noms, en ajoutant celui d'un membre de l'autre côté de la Chambre je suis sûr que nous serons parfaitement satisfaits. Pour ma part je consentirai volontiers à ce que mon nom soit retranché pour faire place à celui d'un de ces messieurs.

M. MITCHELL : Je dois décliner la proposition. Ce n'est pas la coutume d'imposer une pareille tâche au chef d'un parti.

M. MONCRIEF : La Chambre paraît approuver unanimement cette motion. L'honorable député de Lambton-Ouest (M. Lister) et l'honorable député de Northumberland (M. Mitchell) ont tous deux fait allusion au débat qui a eu lieu pendant la dernière session sur la question des huiles. Malheureusement, lors de ce débat de l'an dernier dans lequel j'étais particulièrement intéressé, j'étais absent. L'honorable député de Northumberland a parlé d'une nombreuse délégation de riches marchands d'huiles qui, a-t-il dit, est venue ici demander une plus grande protection contre les huiles américaines. Je puis assurer à cet honorable député qu'il fait erreur. Cette délégation, qui était composée